

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	13
Pouvoirs :	2
Excusés :	2
Absents :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 5 septembre 2025, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 29 août 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, Mme LEOMENT Adeline, M. MARAIS Alain, Mme MATHIAS Isabelle, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina), Mme DELESQUE Patricia (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric)

Etaient absent(e)s : Mme LAFORGE Julie**A été nommée secrétaire :** Adeline LEOMENT

2025-04-011 ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES AT 333 ET AT 334
LIEU-DIT « LES PROVISIONS OUEST »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'acquérir la parcelle AT 333, situé lieu-dit « Les provisions ouest » d'une superficie de 865 m², issue d'une partie de la parcelle numérotée auparavant AT 63, propriété des consorts FORTIN, au prix de 15 €/m² soit un montant total de 12 975€.
- D'acquérir la parcelle AT 334, situé lieu-dit « Les provisions ouest » d'une superficie de 42 m², issue d'une partie de la parcelle numérotée auparavant AT 63, propriété des consorts FORTIN, au prix de 15 €/m², soit un montant total de 630 €.
- De prendre en charge les frais de géomètres et notariés,

AR Prefecture

016-211601505-20250905-2025_04_011-DE
Reçu le 18/09/2025

Madame MATHIAS Isabelle, conseillère municipale, souhaite connaître la finalité de cette acquisition. M. le Maire indique que ces parcelles permettraient d'assurer la circulation sur les parcelles alentours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AT 333 et AT 334 au prix de 15 €/m², soit les montants de 12 975 € pour la parcelle AT 333 et 630 € pour la parcelle AT 334. Le total s'élèverait à 13 605.00 €.

Le plan cadastral ainsi que l'extrait cadastral sont annexés à la présente délibération.

- **DIT** que les frais de géomètre et notariés sont à la charge de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que toute pièce relative à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 15/09/2025

Le Maire,
Cédric DUPUY

Affiché le 18/09/2025
Transmis au contrôle de légalité

